

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de pouvoirs donnés	2
Nombre de suffrages exprimés	12

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 3 Avril 2018**

L'an deux mil dix-huit, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 27 mars 2018

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Francis BRIT, Patrice RABILLER, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Philippe TRILLAUD, Christelle SUIRE et Pierre GROSZ

Absent : Jessy VILLAUME

Absent ayant donné pouvoir :

Dominique LE BARZIC à Joël PAGIS
Corinne JOLLY à Francis BRIT

Secrétaire de séance : Philippe TRILLAUD

Le compte-rendu du 6 mars 2018 est validé à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter un objet à l'ordre du jour :

- Remplacement de 2 postes informatiques

OBJET N°451 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Pour cet objet de l'ordre du jour, Monsieur Joël PAGIS est désigné président de séance ; ce dernier donne lecture du compte administratif qui se résume comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :	686 465,91 €
Recettes :	799 029,37 €
Excédent de l'exercice :	112 563,46 €
Excédent 2016 reporté :	674 614,35 €
Part affectée à l'investissement	261 158,48 €
Soit un excédent de clôture de :	526 019,33 €

Section d'investissement

Dépenses :	425 955,76 €
Recettes :	673 663,40 €

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 6 mars 2018

Excédent de l'exercice :	247 707,64 €
Déficit 2016 reporté :	223 458,48 €
Soit un excédent de clôture de :	24 249,16 €
Restes à réaliser dépenses :	125 363,00 €
Restes à réaliser recettes :	12 168,00 €

EXCEDENT DE L'EXERCICE :	360 271,10 €
EXCEDENT DE CLÔTURE :	550 268,49 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2017 dressé par le Maire.

OBJET N°452 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2017, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET N°453 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31.12.2017 :

Un excédent de fonctionnement de	526 019,33 €
Selon détail ci-après :	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	674 614,35 €
A déduire part affectée à l'investissement	261 158,48 €
Résultat de l'exercice 2017 :	112 563,46 €
Résultat cumulé à affecter :	526 019,33 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068)	113 195,00 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002)	412 824,33 €

OBJET N°454 : VOTE DU TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES COMMUNALES

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'augmentation ou le maintien du taux des taxes communales pour l'année 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2018 les taux d'imposition suivants :

✚	Taxe d'habitation	15,60 %
✚	Taxe sur le foncier bâti	17,37 %
✚	Taxe sur le foncier non bâti	58,26 %

Le produit attendu pour l'exercice s'élève à 239 389 €.

OBJET N°455 : DUREE D'AMORTISSEMENT

Le Maire indique que, les règles de la comptabilité publique prévoient que les travaux, imputés à un compte 20 de l'année N, sont amortis de manière linéaire sur 15 ans à compter de l'année N+1, sauf décision contraire.

Les travaux à amortir pour 2017, d'un montant total de 10 018 €, concernent :

1. 8 518 € au titre de l'éclairage public
2. 1 500 € au titre de l'ECOPASS

Le Maire propose que ces dépenses, pour un montant total de 10 018 €, soient amorties sur une année, sur l'exercice 2018.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition.

OBJET N°456 : ATTRIBUTION DE BONS DE NOEL AU PERSONNEL COMMUNAL

Le Maire rappelle que depuis 2005, le personnel communal perçoit, en fin d'année, un bon d'achat dont le montant varie selon le temps de travail de l'agent (plus ou moins d'un mi-temps).

Après délibération, par 12 voix POUR, il est décidé :

- ✘ de maintenir le principe du bon d'achat de Noël attribué au personnel communal
- ✘ de maintenir à 150 € le montant du bon d'achat offert à un agent à temps plein ou effectuant un mi-temps ou plus
- ✘ de maintenir à 80 € le montant du bon d'achat offert à un agent effectuant moins d'un mi-temps
- ✘ de maintenir les conditions d'utilisation dudit bon d'achat

OBJET N°457 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 – BUDGET PRINCIPAL

Avant de donner lecture des chiffres du budget primitif, il est donné connaissance des projets de travaux de voirie, de bâtiments et d'acquisition de matériel pour l'exercice 2018 :

- la réfection de la chaussée rue du Marais avait été envisagée mais, suite aux travaux d'assainissement, il s'avère préférable d'attendre une année afin que le sol se tasse
- les projets de voirie 2018 portent sur l'aménagement des rues de la Gazellerie, du Couvent, de Huchegrolle, Etienne Chouteau et Impasse de la Touche
- remplacement de fenêtres et volets au bâtiment de la Mairie, rez de chaussée et étage
- démolition du préfabriqué - rue du Marais
- entretien salle du Jary : remplacement des radiateurs, remplacement d'une partie du matériel de cuisine, travaux de peinture de toute la partie cuisine (murs, plafonds, portes, baguettes et tuyauterie), travaux électriques en vue du fonctionnement d'un groupe électrogène
- acquisition d'un groupe électrogène
- acquisition d'un tracteur
- aménagement de la boulangerie - place du Marché
- réhabilitation de l'église

Le Conseil Municipal adopte ce programme de travaux pour lesquels le chiffrage sera présenté lors d'une prochaine réunion

Commune de L' HERMENAULT				Département de la VENDEE			
BUDGET COMMUNAL : 2018							
	CHARGES			PRODUITS			
	Chapitres	Intitulés	Montants	Chapitres	Intitulés		Montants
F O N C T I O N N E M E N T	011	Charges à caractère général	194 570.00	013	Remboursement Charges de Person.		13 000.00
	012	Charges de personnel	221 752.00	70	Produits des dom. et ventes diverses		19 633.00
	014	Atténuatöns de produits	2 850.00	73	Impôts et taxes		279 725.00
	65	Autres charges de gestöns courante	170 620.00	74	Dotatöns, subventöns de participat*		307 000.00
	66	Charges financières	5 990.00	75	Autres produits de gestöns courante		32 300.00
	67	Charges exceptionnelles	1 000.00	76	Produits financiers		2.00
	6811	Dotatöns aux amortö. & provisions	21 799.00	77	Produits exceptionnels		360.00
	022	Dépenses imprévues	0.00				
		SOUS-TOTAL ----->	618 581.00		SOUS-TOTAL ----->		652 020.00
		023	Virement à la sectöns d'investöment	446 263.33	002	Excédent de fonctönnement reporté	
	TOTAL des CHARGES de FONCTIONNEMENT	1 064 844.33	TOTAL des PRODUITS de FONCTIONNEMENT			1 064 844.33	
		Restes à réaliser :	125 363.00		Restes à réaliser		12 168.00
		Maison des Associatöns	85 000.00	001	Excédent reporté		24 249.16
		Place du Marché	20 000.00	1068	Excédent Fonct. Capitalisé		113 195.00
		Eglise	20 000.00	1022	FCTVA		33 420.00
		Cautöns	363.00	10226	Taxe d'aménagement		4 000.00
	20422	Ecopass	7 500.00	1323	Subventöns du département :		26 264.00
I N V E S T I S S E M E N T	1641	Emprunts et dettes	40 481.00		Terrain de tennis		1 351.00
	165	Cautöns	2 000.00		Bâtiment : Cloche de l'église		1 272.00
		PROJETS et TRAVAUX	915 917.57		CCU		9 000.00
	27	Voirie : rue de la Gazellerie	110 000.00		Voirie		14 641.00
		Voirie autres	22 360.00	165	Cautöns logements		2 000.00
		Rue du Marais : démolitöns	20 977.00		Emprunts : Place du Marché		60 469.08
		Terrain de tennis	12 226.08		Emprunts : Bâtiments église		150 000.00
	29	Bâtiments	31 077.00	2151	Régul* Voirie SIVOM Pejv et AF		32 071.00
	31	Matériel et Mobilier	75 900.00	4582	Voirie SIVOM Pejv et AF		32 071.00
	90	Réfectöns de l'église	150 000.00	28	Amortösements		21 799.00
92	Maison des Associatöns	30 000.00	024	Cession logement		40 000.00	
94	Place du Marché	463 377.49	021	Virement de la sectöns de fonctöns.		446 263.33	
4581	Régul* Voirie SIVOM Pejv et AF	32 071.00					
	TOTAL CHARGES D' INVESTISSEMENT	997 969.57	TOTAL PRODUITS D' INVESTISSEMENT			997 969.57	
	TOTAL GENERAL des CHARGES	2 062 813.90	TOTAL GENERAL des PRODUITS			2 062 813.90	

OBJET N°458 : REMPLACEMENT DE DEUX POSTES INFORMATIQUES

Le Maire informe qu'il est devenu indispensable de remplacer les 2 postes informatiques de la Mairie qui présentent régulièrement des signes de défaillance et des dysfonctionnements ; ces deux postes ont été acquis en 2011.

Des devis ont été établis, trois fournisseurs ont été contactés, deux ont présenté une proposition :

- CERIG Informatique : 1 689,60 € TTC y compris récupération des données
- Denis@Ordi : 1 587,60 € TTC auxquels s'ajoutent 420 € pour la récupération des données

Par un vote à main levée, le Conseil Municipal autorise le remplacement des deux postes informatiques et retient la proposition de CERIG Informatique pour un montant de 1 689,60 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

- ✗ Monsieur le Maire donne connaissance de la lettre qu'il a adressée au Sénateur l'invitant à venir visiter L'Hermenault et prendre connaissance des travaux réalisés depuis le début du mandat
- ✗ Monsieur Philippe TRILLAUD souhaite être informé au sujet du renouvellement du Conseil d'Administration de l'Association Foncière de L'Hermenault : le Maire et Monsieur Didier GUINAUDEAU, représentant communal de la Chambre d'Agriculture, doivent constituer chacun une liste de 5 propriétaires fonciers qu'ils transmettront en Préfecture ; le Conseil d'Administration sera validé par arrêté préfectoral et pourra alors procéder à l'élection du bureau

La séance est levée à 23h15

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations n° 451 au n° 458

ROUX Jean-Pierre	PAGIS Joël	FRANCHI Marie-Pierre
BRIT Francis	RABILLER Patrice	ROCHER Stéphane
COUMAILLEAU Michel	JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe
	Pouvoir à	
	Francis BRIT	
VILLAUME Jessy	SUIRE Christelle	GROSZ Pierre
Absent		
LE BARZIC Dominique		
Pouvoir à		
Joël PAGIS		